

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2017

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	15



Brassard
Carrier
Associés inc.

Société de comptables
professionnels agréés

MISSION D'AUDIT

MISSION D'EXAMEN

AVIS AU LECTEUR

FISCALITÉ

COMPTABILITÉ

GESTION

FINANCEMENT

MANDATS SPÉCIAUX

Brassard

Carrier

Associés inc.

1651

chemin Ste-Foy

bureau 200

Québec (Québec)

GIS 2P1

Téléphone:

418 682-2929

Télécopieur:

418 682-0282

www.groupebca.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES, qui comprennent le bilan au 31 août 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux organismes de bienfaisance, l'Association tire ses produits de dons dont il est impossible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants de dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif à court terme et des soldes des fonds.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES pour l'exercice terminé le 31 août 2016 ont été audités par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 11 novembre 2016.

*Brassard Carrier Associés inc.*¹

Québec, le 15 novembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A117980

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

4

	2017	2016
PRODUITS		
AUTOFINANCEMENT		
Contrats de services	239 684 \$	298 704 \$
Dons	35 034	37 843
Commandites	14 600	19 767
Revenus publicitaires	13 545	9 317
	302 863	365 631
SUBVENTIONS (annexe A)	166 879	122 920
AUTRES PRODUITS (annexe B)	23 168	23 374
	492 910	511 925
CHARGES		
Salaires et charges sociales	300 948	306 592
Location de matériel et équipement	68 175	94 141
Honoraires professionnels	24 648	20 257
Frais de représentation et de déplacement	17 801	17 661
Soutien informatique	12 271	15 907
Loyer	12 196	11 178
Contractuels et sous-traitants	10 072	13 411
Frais de bureau	9 456	7 590
Frais d'impression	7 291	24 083
Télécommunications	5 989	6 979
Frais de formation	2 377	2 229
Publicité et promotion	1 644	-
Abonnements et cotisations	1 295	957
Assurances	1 287	1 936
Réunions et assemblées	769	1 289
Créances irrécouvrables	690	-
Intérêts et frais bancaires	805	770
Amortissement des immobilisations corporelles	4 392	4 314
	482 106	529 294
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	10 804 \$	(17 369) \$

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5

	Fonds investis en immobilisations	Fonds non affecté	2017 Total	2016 Total
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	- \$	93 539 \$	93 539 \$	106 594 \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 3)	14 436	-	14 436	18 750
Redressé	14 436	93 539	107 975	125 344
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 392)	15 196	10 804	(17 369)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 500	(4 500)	-	-
SOLDE À LA FIN	14 544 \$	104 235 \$	118 779 \$	107 975 \$

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

BILAN

31 AOÛT 2017

6

	2017	2016
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	113 135 \$	216 984 \$
Débiteurs (note 4)	49 861	57 337
Subventions à recevoir	27 611	13 239
Frais payés d'avance	1 067	2 735
	191 674	290 295
PLACEMENT (note 5)	3 585	3 585
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	14 544	14 436
	209 803 \$	308 316 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	48 248 \$	53 923 \$
Subventions perçues d'avance (note 8)	24 382	14 418
Revenus perçus d'avance	18 394	132 000
	91 024	200 341
ACTIF NET		
FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	14 544	14 436
FONDS NON AFFECTÉ	104 235	93 539
	118 779	107 975
	209 803 \$	308 316 \$

Au nom du conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

7

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	10 804 \$	(17 369) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 392	4 314
	15 196	(13 055)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	7 476	(18 666)
Subventions à recevoir	(14 372)	88 481
Frais payés d'avance	1 668	8 165
Créditeurs	(5 675)	(19 655)
Subventions perçues d'avance	9 964	(12 990)
Revenus perçus d'avance	(113 606)	114 282
	(99 349)	146 562
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 500)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
	(103 849)	146 562
TRÉSORERIE AU DÉBUT	216 984	70 422
TRÉSORERIE À LA FIN	113 135 \$	216 984 \$

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association forestière des deux rives, constituée le 7 janvier 1975 en vertu de la partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en milieu forestier en privilégiant l'éducation et la sensibilisation auprès du grand public.

L'Association est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Période
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	6 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Les contrats de service sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les revenus d'honoraires incluant les profits sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux. L'Association utilise la méthode des efforts fournis selon laquelle le degré d'avancement est calculé en fonction des heures engagées à la date des états financiers par rapport au total estimatif des heures. Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des heures travaillées à facturer et des débours effectués pour les clients. Les pertes sont comptabilisées dès qu'il est possible de les déterminer.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des dons, l'Association ne comptabilise à titre de don à la fin d'exercice que les montants effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, le prix est déterminé ou déterminable et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les commandites et les droits d'inscription aux activités sont comptabilisés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations des membres sont comptabilisés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées avec les produits à l'état des résultats.

PLACEMENT

Le placement est comptabilisé au coût.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaises créances, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie des immobilisations corporelles et l'évaluation des frais courus et provisions.

3. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Tel que le prévoit le chapitre 4431 des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les organismes sont autorisés à comptabiliser les immobilisations corporelles en charges dès leur acquisition si la moyenne des produits annuels comptabilisés dans l'état des résultats pour l'exercice considéré et l'exercice précédent de l'organisme et des entités contrôlées par celui-ci est inférieure à 500 000 \$. Lorsqu'un organisme ne satisfait plus à ce critère, il est censé capitaliser ses immobilisations corporelles. Puisqu'il s'agit d'un changement de méthode comptable, le changement doit être effectué de façon rétrospective.

L'Association ne satisfait plus au critère, car elle a atteint une moyenne de produits annuels de plus de 500 000 \$ pour l'exercice et l'exercice précédent. En conséquence de ce redressement, les immobilisations corporelles et le fonds d'immobilisations à l'actif net ont été augmentés de 18 750 \$ au 1er septembre 2015 et de 14 436 \$ au 1er septembre 2016.

4. DÉBITEURS

	2017	2016
Clients	14 770 \$	32 334 \$
Sommes à recevoir de l'État	34 986	24 898
Dépôts de garantie	105	105
	49 861 \$	57 337 \$

5. PLACEMENT

	2017	2016
Centre culture et environnement Frédérick Back		
717 parts sociales, représentant 4,6 % de la participation, encaissable en juin 2020	3 585 \$	3 585 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	22 450 \$	17 200 \$	5 250 \$	7 150 \$
Matériel informatique	20 300	11 006	9 294	7 286
	42 750 \$	28 206 \$	14 544 \$	14 436 \$

7. CRÉDITEURS

	2017	2016
Fournisseurs	26 135 \$	27 921 \$
Frais courus	3 500	3 500
Sommes à remettre à l'État	10 411	14 632
Salaires et vacances à payer	8 202	7 870
	48 248 \$	53 923 \$

8. SUBVENTIONS PERÇUES D'AVANCE

	SOLDE AU DÉBUT	MONTANT CONSTATÉ À TITRE DE PRODUIT DE L'EXERCICE	MONTANT REÇU POUR L'EXERCICE SUIVANT	SOLDE À LA FIN
Environnement Canada	7 918 \$	(7 918) \$	11 811 \$	11 811 \$
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	6 500	(6 500)	6 500	6 500
	14 418 \$	(14 418) \$	18 311 \$	18 311 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'Association ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

10. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'Association en vertu d'un bail pour la location d'un local et équipement échéant en juin 2020 totalise 35 118 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2018	12 825 \$
2019	13 273
2020	9 020
	<hr/>
	35 118 \$

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

15

	2017	2016
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
FÉDÉRALES		
Environnement Canada	32 024 \$	46 883 \$
Subventions salariales fédérales	19 273	3 946
Eco Canada	18 750	11 250
Autres subventions fédérales	-	600
PROVINCIALES		
Subventions salariales provinciales	11 835	1 600
Autres subventions provinciales	-	1 191
MUNICIPALES		
MRC Montmagny	19 900	-
MRC Portneuf	18 000	5 500
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	13 260	13 000
AUTRES		
Fondation de la Faune du Québec	19 500	26 100
Autres subventions	14 337	12 850
	166 879 \$	122 920 \$

ANNEXE B - AUTRES PRODUITS

Remboursement de TPS et de TVQ	10 088 \$	12 880 \$
Droits d'inscription aux activités	9 210	7 340
Cotisations des membres	3 630	2 927
Revenus d'intérêts	240	227
	23 168 \$	23 374 \$